

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5/07/2021
(Début de la réunion à 14 h)**

PRESENTS :

Membres élus : Ilham BENAYAD, Violetta CANO, Thérèse HIEBEL, Essia MEROUCHE, Zeineb MAAOUI (Présidente), Fabienne PAILLOT, Geneviève SIMOND (secrétaire du bureau), Jacques SIRBED, Agnès TRIBOULET (Trésorière), Laurent DEMARIA

Membres de droit : Mr Christian MOISSARD

ABSENTS: Membres élus: Aldjia SEBBIH (pouvoir donné à Zeineb MAAOUI), Djamila AISSA-GHEDOUBA

EXCUSES : Mr François MEGARD (représentant de M. le Maire), Mme Gloria de los Rio Serrano (représentante du CA de la CAF du Rhône),

INVITES : Agnès ROLLET, Directrice du centre

ORDRE DU JOUR :

1. Validation du PV du CA du 10 juin 2021
2. Présentation des travaux de la commission « Vie Associative » :
 - Règlement intérieur de l'association > vote
 - Livret d'accueil et d'accompagnement des bénévoles > vote
3. Point sur les ressources humaines et recrutements en cours et à venir :
 - CDD pour le remplacement du congé maternité d'Alexandra Butin (responsable du pôle adultes-familles-seniors, référente famille) : recrutement début juillet ;
 - CDI animateur adultes-seniors et numérique (suite au départ de Valentin Chaix) : en cours ;
 - CDI directeur (suite au départ d'Agnès Rollet) : présentation du calendrier envisagé avec le soutien de la Fédération des centres sociaux du Rhône.
4. Point financier 2021 et prévisions 2022
5. Réflexion pour certaines activités pour la rentrée :
 - Accompagnement scolaire primaire et secondaire,
 - Atelier d'arts plastiques enfants,
 - Atelier couture adulte
6. Objets divers

Début de la réunion 14h

1. Validation du PV du précédent CA du 10/06/ 2021

Approuvé par 10 voix présentes et représentées

2. Présentation des travaux de la commission « Vie Associative » :

La commission « Vie associative » a élaboré un règlement intérieur de l'association venant compléter les statuts qui doit être voté en CA. Ce règlement est évolutif, mais ce sont les statuts qui priment.

Payer une cotisation revient à adhérer aux statuts de l'association et à ses valeurs.

Les membres de droits ou membres associés ne paient pas de cotisation.

Une lecture est faite du règlement intérieur rédigé.

Il est rappelé, concernant les projets d'activités bénévoles, que si leur coût est inférieur à 3000€, l'accord du bureau suffit. Par contre, si le coût de l'activité dépasse 3000€, l'accord du CA est nécessaire.

Le bureau a un pouvoir d'exécution, le CA a un pouvoir de décision.

- Le règlement intérieur est approuvé par 10 voix.
- Le livret d'accueil des bénévoles est approuvé par 8 voix.

3. Point sur les ressources humaines et recrutements en cours et à venir :

Concernant le remplacement d'Alexandra Butin, 4 candidatures sont retenues dont 2 intéressent. Finalement, une candidature reste mais qui n'a pas le diplôme requis de CESF, d'éducatrice de jeunes enfants ou d'assistante sociale, pour devenir référente famille. Cette remplaçante risque donc de ne pas être validée par la CAF. Il est envisagé de recruter ce profil sur le poste de Valentin Chaix. Il y aura donc une responsable famille et une référente famille (reconnue par la CAF).

Concernant le CDI de directeur, la Fédération fait un appel à candidature qui va être diffusé avant mi juillet. La fédération fait un premier tri parmi les candidatures. Une réunion est prévue entre le bureau et le délégué fédéral fin août pour échanger sur les candidatures afin que l'association organise ses entretiens .

Par ailleurs, une proposition de rencontre est faite entre la Fédération et l'équipe à la rentrée, Agnès Rollet en parle à l'équipe.

4. Point financier 2021 et prévisions 2022

Il existe un risque de déficit de 20 à 25 000€, cette année, pour le centre social de l'Olivier (voire plus, selon les ruptures conventionnelles en cours).

Or, le procès-verbal du Conseil Municipal indique que la subvention du centre sera bien de 190 000€, mais qu'elle serait versée en 2 fois, soit 120 000€ dans un premier temps, puis le solde sur « service fait ». Le courrier de la Mairie du 12 janvier nous en informant Fabienne Paillot suggère de rencontrer la Commission de subventions des associations de la Mairie à ce sujet, afin d'éclaircir ce sujet budgétaire.

5. Réflexion sur certaines activités pour la rentrée

La directrice évoque la possibilité de revoir les tarifs qui seront présentés en bureau.

Les activités suivantes seront donc maintenues :

- Deux cours de couture par semaine ;

- Un cours hebdomadaire d'anglais pour les enfants sous réserve de trouver un intervenant ;
- L'accompagnement scolaire deux groupes pour les enfants des 2 écoles élémentaires concernées.

Sont supprimées :

- Le cours anglais pour adultes en raison du peu d'inscrits
- Les cours de guitare aussi en baisse de fréquentation, avec un public extérieur à notre territoire
- L'accompagnement scolaire collégien du fait de l'absence de soutien de la part de la CAF du Rhône

6. Objet divers :

Suite aux récents évènements, la directrice fait lecture d'une proposition de lettre ouverte à Monsieur le Maire et aux élus, afin de faire part de la nécessité de changer de regard sur l'association qui a fait de réels efforts, ces dernières années, en matière de réorganisation, de restructuration et de renouvellement de sa gouvernance et de son équipe professionnelle. Elle ressent un traitement différencié qui est défavorable à l'association par rapport aux autres associations du territoire. Le projet sera éventuellement réétudié la rentrée, lors d'une prochaine séance de CA.